

SEANCE DU 20 MARS 2026

Ordre du jour : -Installation du Conseil Municipal suite à l'élection municipale du 15 mars 2026
-Elections du Maire et des Adjointes
-Indemnités des Adjointes

Convocation du 16 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LAGUEPIE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les Conseillers municipaux suivants, qui ont obtenu 220 voix :

- CROS Emmanuel
- PHILIPPE Anne
- MAGES Bernard
- PALOBART Marie-Pierre
- CASTRO Laurent
- DETRÉ Jean-Pierre
- DAVIGNON Arne
- FABRE Christian
- CECCARELLI Patricia
- CASTELNAU Julien
- LOUPIAS Solène
- CROS Pierre
- CECCARELLI Noémie
- RONXIN Ambre
- BARRAT Mehdi

La séance a été ouverte sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les Conseillers Municipaux dans leurs fonctions.

Mme Marie-Pierre PALOBART, la doyenne d'âge des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Mehdi BARRAT et pour assesseurs Mme Anne PHILIPPE et M. Jean-Pierre DETRÉ.

Election du Maire (1^{er} tour de scrutin) :

La Présidente a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- A déduire : bulletin blanc2
- Suffrages exprimés :13
- Majorité absolue :8

M. Emmanuel CROS, ayant obtenu 13 voix, donc la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération reçue à la Préfecture le 25 mars 2026.

Détermination du nombre des Adjointes :

Ce nombre est déterminé librement sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. En conséquence, M. le Maire propose la nomination de quatre adjoints, laquelle est acceptée.

Délibération reçue à la Préfecture le 25 mars 2026.

Election des Adjointes (1^{er} tour de scrutin) :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un membre de chaque sexe. Il a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints, sous le contrôle du bureau désigné à cet effet.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15
- Bulletin blanc :1
- Suffrages exprimés :14
- Majorité absolue :8

La liste conduite par Mme Anne PHILIPPE ayant obtenu 14 voix donc la majorité absolue, ont été proclamés Adjointes et immédiatement installés les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste :

- Anne PHILIPPE, premier adjoint
- Bernard MAGES, deuxième adjoint
- Marie-Pierre PALOBART, troisième adjoint
- Laurent CASTRO, quatrième adjoint.

Délibération reçue à la Préfecture le 26 mars 2026.

M. le Maire donne ensuite lecture de la charte de l' élu local, qui rappelle les règles déontologiques et les garanties attachées à l'exercice d'un mandat électif local.

20/03/2026

2/3

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 5 mars 2026, qui est adopté à l'unanimité des présents.

Indemnités des Adjointes :

M. le Maire propose d'attribuer le taux maximal de 11,77% soit un montant brut d'indemnités de 483,81 €.

Le conseil municipal vote cette proposition à la majorité des présents, abstention de M. DETRÉ.

Délibération reçue à la Préfecture le

Avant de conclure la séance, M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget pour la section de fonctionnement.

Séance levée à 22 heures.

20/03/2026

3/3